cig Petite Couronne

2025.15

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26 mars 2025

Objet : Actualisation de la fixation des ratios pour les avancements de grade et échelons spéciaux – Modification du tableau des grades concernés

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mercredi 26 mars deux mil vingt-cinq à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 14 mars 2025, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.
Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Patrick de la MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX.

Avaient donné procuration : Madame Nadège AZZAZ à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Marie CHAVANON à Madame Françoise KERN, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Jean-François DUFEU à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Julien WEIL à M. Patrick de la MARQUE.

Etaient absents et excusés : Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Fernand, BERSON, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Monsieur Pierre-Olivier CAREL Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Julie FOURNIER, Monsieur Daniel GUERIN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Quentin GESELL, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.

cig Petite Couronne

2025.15

Objet : Actualisation de la fixation des ratios pour les avancements de grade et échelons spéciaux – Modification du tableau des grades concernés

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu le décret n° 87-1097 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

Vu le décret n° 92-851 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins territoriaux,

Vu le décret n° 92-853 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des psychologues territoriaux,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu le décret n° 2016-200 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

Vu la délibération n° 2007-28 du 21 juin 2007 portant fixation des ratios pour les avancements de grade,

Vu la délibération n° 2012-69 du 19 novembre 2012 portant taux d'avancement à l'échelon spécial pour les fonctionnaires de catégorie C classés en échelle 6,

Vu la délibération n° 2013-44 du 23 septembre 2013 portant taux d'avancement à l'échelon spécial pour administrateur hors classe,

Vu la délibération n° 2019-30 du 25 juin 2019 portant taux de promotion au cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs,

Considérant qu'il convient de mettre à jour les grades concernés par des ratios pour les avancements de grade ainsi que pour les échelons spéciaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : DECIDE de maintenir les ratios à 100% pour les avancements de grade indiqués ci-après à compter du 1er avril 2025 :

Cadre d'emplois	Grades
Administrateur	Administrateur hors classe Administrateur général
Ingénieur en chef	Ingénieur en chef hors classe Ingénieur général
Attaché	Attaché principal Attaché hors classe
Ingénieur	Ingénieur principal Ingénieur hors classe
Médecin	Médecin de 1ère classe Médecin hors classe
Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe
Psychologue	Psychologue hors classe
Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatifs de classe exceptionnelle
Bibliothécaire	Bibliothécaire principal
Rédacteur	Rédacteur principal de 2ème classe Rédacteur principal de 1ère classe
Technicien	Technicien principal de 2ème classe Technicien principal de 1ère classe
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal
Adjoint administratif	Adjoint administratif de 2ème classe Adjoint administratif de 1ère classe

Adjoint technique	Adjoint technique de 2ème classe Adjoint technique de 1ère classe
Educateur des activités physiques et sportives	Educateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe

Article 2 : **FIXE** les ratios à 100% pour les avancements à l'échelon spécial ci-après à compter du 1er avril 2025 :

Cadre d'emplois	Grades
Administrateur	Administrateur général
Attaché	Attaché hors classe
Ingénieur	Ingénieur hors classe

Article 3 : **ABROGE** les délibérations antérieures n°2007-28 du 21 juin 2007, n°2012-69 du 19 novembre 2012, n°2013-44 du 23 septembre 2013, n°2019-30 du 25 juin 2019.

Le président,

Centre Interdépartemental de Gestion Petite Couronne

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois dès lors que la décision attaquée devient exécutoire. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).